

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
PROGRAMME MONDIAL DE L'EMPLOI

Programme de recherche sur l'acquisition des qualifications
et l'auto-emploi dans le secteur non structuré des zones
urbaines d'Afrique francophone

LE SECTEUR NON STRUCTURE "MODERNE" DE LOME
REPUBLIQUE TOGOLAISE
ESQUISSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE
ET PROGRAMME D'ACTION

Georges Nihan*

Michel Carton**

Erik Demol***

Comlavi Jondoh****

- * Bureau international du Travail
- ** Institut universitaire d'Etude du Développement (Genève)
- *** Organisation internationale du Travail, Bureau de Dakar
- **** Ministère du Plan et du Développement industriel du Togo



41778

Service de la Technologie et de l'Emploi
Département de l'Emploi et du Développement.

Copyright © Bureau international du Travail 1978

Les désignations utilisées dans cette publication, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

Copyright © International Labour Office 1978

The designations employed in ILO publications, which are in conformity with United Nations practice, and the presentation of material therein do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the International Labour Office concerning the legal status of any country or territory or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers.

The responsibility for opinions expressed in signed articles, studies and other contributions rests solely with their authors, and publication does not constitute an endorsement by the International Labour Office of the opinions expressed in them.

PREFACE

Ce document fait partie d'une série de textes et rapports relatifs aux études qui sont entreprises dans le cadre du Programme de recherche sur l'acquisition des qualifications et l'auto-emploi dans le secteur non structuré des zones urbaines d'Afrique francophone. Les objectifs poursuivis par ce programme sont : a) de cerner les problèmes du secteur non structuré au travers d'une approche fondée sur les principes de la recherche empirique et b) de déboucher sur des recommandations concrètes présentées aux gouvernements des pays où les travaux sont entrepris (Cameroun, Mali, Mauritanie, Rwanda, Togo) afin de développer, à l'intention des jeunes chômeurs instruits, le potentiel d'emploi et de formation d'un secteur économique souvent négligé jusqu'à présent.

La démarche adoptée dans chaque cas consiste a) à organiser un recensement exhaustif du secteur non structuré destiné à fournir à la fois la base de sondage pour l'enquête à réaliser ultérieurement et les premières données quantitatives et descriptives du secteur non structuré; b) à mettre en place une enquête des groupes d'activité économique les plus dynamiques dont on attend que le développement de leur productivité contribue à la promotion de l'emploi dans le secteur non structuré; c) à procéder au traitement électronique des données et à l'analyse des résultats obtenus; d) à rédiger un programme d'action en collaboration avec des responsables nationaux chargés de la politique économique et de l'emploi du pays intéressé. Ce programme d'action devra prendre en compte les travaux décrits au point c) et sera également fondé sur une analyse des facteurs influençant le fonctionnement du secteur non structuré et particulièrement des contraintes empêchant ce secteur d'accroître sa contribution au développement économique du pays et à l'emploi. C'est à ce stade que pourront alors être proposées des interventions spécifiques en provenance des programmes spécialisés du BIT et d'autres organisations d'aide car, outre les recommandations concernant l'organisation de nouvelles structures favorisant l'acquisition des qualifications requises par les artisans ou par leurs apprentis pour développer le niveau d'activité économique de leur entreprise et son potentiel d'emploi, on estime qu'il sera nécessaire d'étudier dans un cadre national les problèmes relatifs aux technologies appropriées et de proposer des mesures d'aide en matière d'achat d'équipement, d'accès au crédit, de commercialisation des produits ou encore en matière de réglementation administrative, etc.

Ce programme de recherche est financé partiellement grâce à un don de la Coopération technique suisse; il bénéficie aussi de l'aide de deux experts associés sur le terrain mis à disposition par la Coopération technique belge, sans compter la contribution importante des pays africains participants qui ont accepté de fournir au programme des recenseurs, des collaborateurs techniques et, d'une manière générale, les moyens matériels nécessaires à l'exécution des travaux.

Nous avons assuré, avec la collaboration de David Dvirý, fonctionnaire du BIT, d'Erik Demol et de Robert Jourdain, experts associés de l'OIT, la mise en forme des instruments de la recherche et en avons testé une première fois la validité à Nouakchott, République islamique de Mauritanie. Erik Demol, avec la collaboration de Robert Jourdain, a conduit les travaux du recensement des petites entreprises à Lomé. Erik Demol et Comlavi Jondoh, fonctionnaire du Ministère du Plan de la République du Togo, ont mené l'enquête sur le terrain. David Dvirý a assuré la programmation du traitement électronique des données; Comlavi Jondoh, au cours d'une mission à Genève, en a éclairé les dédales. Tous deux ont enfin largement contribué à l'élaboration des tableaux d'analyse et à leur discussion. Messieurs Boumepko, du ministère du Plan, et Togbenou, du ministère du Travail, ont apporté une aide importante au programme à l'occasion du recensement et de l'enquête pour laquelle ils ont accompli un travail de contrôle essentiel.

Les auteurs du présent document ont rédigé le programme d'action à Lomé en étroite collaboration avec le groupe conseil qui, à quatre reprises, a réuni ses membres, soit les représentants du ministère du Plan et du Développement industriel, du ministère du Travail, du ministère de l'Education nationale, du ministère des Affaires sociales (Centre national d'Alphabétisation) et de la Confédération nationale des Travailleurs togolais. Michel Carton, de l'Institut universitaire d'Etudes du Développement qui est associé aux travaux du programme de recherche, s'est en outre plus particulièrement chargé du problème des formations non conventionnelles.

G. Nihan

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
I. Les constatations	1
II. Le programme d'action	6
A. Les considérants	7
B. Les propositions pour une action	14
1. Cadre de l'action	14
2. Objectifs généraux de l'action	15
3. Organisation de la cellule de soutien technique	16
4. Les fonctions de la cellule	17
III. Esquisse d'un programme opérationnel	20
1. Objectifs	20
2. Information	20
3. Plan du projet	21
3.1 Activités à entreprendre	21
3.2 Apports requis	21
3.3 Financement	22
3.4 Estimation des coûts	23

<u>Annexe</u> :	Politiques et potentiels de formation à Lomé: quelques éléments pour une contribution à une action de développement du secteur non structuré.....	25
I.	Le secteur non structuré et la politique d'enseignement	25
	a) L'enseignement général	25
	b) L'enseignement technique et professionnel	26
	c) Politique d'enseignement et politique d'emploi	27
II.	Autres solutions pour une meilleure adéquation formation-emploi	28
	a) Le Programme national d'Alphabétisation	29
	b) Le Centre national de Perfectionnement professionnel	30
	c) La Confédération nationale des Travailleurs togolais	31
	d) L'Ecole professionnelle Saint-Joseph	31
	e) Le Centre national de Promotion des petites et moyennes Entreprises	32
	f) La Communauté artisanale du Togo (COMAT)	33
III.	Projets visant à une meilleure adéquation formation-emploi	33
IV.	Le secteur non structuré et l'accès au secteur moderne.	34

INTRODUCTION

Le Ministère du Plan de la République du Togo avait confié au programme de recherche le soin de procéder à un diagnostic des potentiels de formation, d'emploi et de développement économique du secteur non structuré de Lomé afin d'en déterminer la capacité d'absorption, entre autres, des jeunes chômeurs instruits.

Un recensement exhaustif du secteur non structuré a été organisé en octobre et novembre 1977. Afin de permettre d'avoir une vue d'ensemble de ce secteur, tous les groupes d'activité ont été couverts, y compris les activités de commerce.

L'enquête par sondage des groupes d'activité estimés être les plus dynamiques a été effectuée en avril et mai 1978. Elle a porté sur les métiers du bois, du métal, sur les réparations mécaniques et électriques et sur le bâtiment, qui forment ainsi le secteur non structuré "moderne".

Nous remercions Monsieur Eklou-Natey, Directeur général du Plan, et ses collaborateurs pour l'aide apportée au programme. Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'intérêt avec lequel Messieurs Dovi-Gaba, Secrétaire-Général Adjoint de la Confédération Nationale des Travailleurs Togolais, et Sangbana, Directeur du Travail, ont suivi ces travaux.

I. Les constatations

L'analyse du recensement¹ a montré que le nombre d'activités informelles est important à Lomé: au total 23,824 activités ont été comptées. Si on ajoute les travailleurs salariés et les apprentis à ce groupe, on arrive à la conclusion qu'une personne sur 5 au moins de la population d'âge actif de Lomé est impliquée dans ces activités.

Une première analyse des résultats de l'enquête² a permis de rendre compte, de manière détaillée, du rôle joué par le secteur non structuré "moderne" de Lomé, tant sur le plan de la formation des apprentis et de l'emploi que des

¹Voir E. Demol, Analyse des résultats du recensement du secteur non structuré de Lomé, République du Togo, WEP 2-33/Doc. 6 (Genève, BIT, février 1978).

²Voir G. Nihan, E. Demol, D. Dviriy et C. Jondoh, Le secteur non structuré "moderne" de Lomé, République du Togo. Rapport d'enquête et analyse des résultats, WEP 2-33/Doc. 11 (Genève, BIT, août 1978).

revenus dérivés de l'activité informelle. Le secteur non structuré dans l'ensemble se développe aussi bien au point de vue du personnel qu'il occupe que du capital technique qu'il utilise. Cette croissance est toutefois lente, partiellement sans doute à cause d'une marge de manoeuvre réduite, mais aussi parce que la gestion technique et financière de ces entreprises reste rudimentaire même à des niveaux de capital technique déjà élevés, ce qui entraîne des problèmes de productivité qui vont croissant avec l'intensité capitaliste de l'entreprise.

Ces problèmes peuvent devenir d'autant plus graves que, pour les entreprises les mieux équipées, la volonté de passer à des processus de production d'un niveau plus élevé manque, les responsables paraissant se satisfaire des gains obtenus qui sont d'ailleurs loin d'être négligeables. Semblable observation pourrait mettre en cause à long terme la survivance d'un secteur qui court le risque de rater le virage vers la petite ou moyenne entreprise nationale, compétitive avec un grand secteur moderne qui se développe par ailleurs rapidement.

Au total, le diagnostic présent est cependant loin d'être négatif car ce secteur, sans porter entrave au secteur moderne, assure une fonction de formation et de revenu importante pour la grande majorité de ses participants. Il représente également un stade intermédiaire de développement qui, s'il est habilement orienté, peut devenir un élément non négligeable pour la politique, tracée par le Plan 1976-1980, de "développement des secteurs et des technologies à fort coefficient de main-d'oeuvre".

En matière de formation, les apprentis du secteur non structuré "moderne" représentent un groupe de 3,586 unités. Il faut toutefois constater qu'ils composent 87,6% de la main-d'oeuvre des entreprises, ce qui soulève le problème de l'utilisation, par les entrepreneurs, de ces apprentis comme main-d'oeuvre à bon marché. Le diagnostic final pourtant porté par l'analyse, sans nier cet aspect, constate qu'un certain nombre d'éléments militent en faveur de ce mode de formation. Un ensemble de faits à montré que tant du côté de l'émetteur que du côté du récepteur de formation, un certain nombre de garanties sont offertes quant à la qualité du processus de transmission et d'absorption des compétences pour 84% des apprentis. Ce diagnostic positif est renforcé par l'observation que les entrepreneurs ex-apprentis du secteur non structuré "moderne"-soit 96,1% des cas concernés - paraissent gérer leur entreprise de manière tout aussi

productive que les autres entrepreneurs formés en centre professionnel ou dans le secteur moderne. On peut donc conclure à l'existence d'un processus de formation traditionnel et peu coûteux qui joue un rôle important de préparation au travail indépendant en même temps qu'il sert de tremplin pour accéder à l'emploi dans le secteur moderne puisqu'un tiers des ex-apprentis du secteur non structuré moderne a pu s'y faire embaucher en un point de son parcours professionnel.

Sur le plan de l'emploi, le secteur non structuré "moderne" procure à l'heure présente un emploi à 1,863 patrons artisans et à 87 associés travaillant effectivement dans les entreprises. A ce chiffre, on peut ajouter 483 travailleurs salariés, dont 450 ouvriers qualifiés, soit un total de main-d'oeuvre "permanente" - par opposition aux apprentis - estimé à 2433 unités. Si on rapporte ce chiffre aux quelques 12,000 postes de travail dans l'industrie manufacturière, les services et le bâtiment du Togo, on constate que le secteur non structuré "moderne" de Lomé offre un emploi supplémentaire représentant 20,3% de l'effectif du secteur moderne concerné pour tout le pays, et ce sans qu'il y ait intervention des capitaux destinés au développement de la grande industrie. En ajoutant les apprentis à la main-d'oeuvre "permanente", on arrive à un chiffre de 50,2% de l'emploi dans le secteur moderne. La comparaison est certes biaisée par la nature même des tâches remplies par les apprentis. Toutefois, cette situation reflète un marché du travail spécifique au pays puisque les deux secteurs font appel à ce type de main-d'oeuvre bien que dans des proportions différentes qu'on n'a pu estimer.

L'emploi permanent est loin de représenter une situation de chômage déguisé; 73,9% des entrepreneurs, compte tenu de leurs qualifications, gagnent vraisemblablement mieux leur vie que s'ils travaillaient dans le secteur moderne - ce qui aide à mieux comprendre que 64% de ceux ayant eu une occupation antérieure à la présente aient reflué de l'emploi salarié en secteur moderne vers l'activité artisanale -; 82,5% dérivent de leur activité un revenu égal ou supérieur au SMIG, ce chiffre étant encore de 68,6% pour les travailleurs. La situation salariale des apprentis, avec, en moyenne, 17,8% du SMIG, ne doit pas être analysée dans un même contexte de par leur statut même.

La contribution sociale du secteur non structuré moderne pour la ville est importante. Ces entreprises subviennent avant tout aux besoins de la population des gagne-petit, des artisans et des petits commerçants avec lesquels le volume des transactions représente 56,1% de leur chiffre d'affaires, les ventes aux fonctionnaires représentant un autre 40%. Sa contribution propre à l'activité économique du pays n'est pas moins marquante. La valeur ajoutée de la catégorie du bois, par exemple, représente 28,5% de la valeur du produit intérieur brut correspondant, ce chiffre étant de 10,6% pour les services de réparation fournis aux ménages et aux particuliers; le même rapport calculé sur base des données disponibles pour Lomé s'élève à 350% au moins pour la catégorie du bois et à 28% pour les métiers du bâtiment. Ces résultats

sont pourtant obtenus avec un capital technique généralement peu élevé : 50% du total des entreprises disposent d'un équipement dont la valeur actuelle a été estimée à moins de 62.000 F.CFA, la moyenne générale, elle, atteignant 200.000 F.CFA, parce qu'un groupe formé par les entreprises du dernier décile de l'enquête détient un capital technique de 500.000 F.CFA et plus. Le financement de cet appareil de production est interne au secteur non structuré, soit qu'il résulte d'une épargne personnelle utilisée pour créer l'entreprise soit d'un autofinancement ultérieur. La capacité d'autofinancement est d'ailleurs importante puisque, une fois les dépenses pour la "famille" déduites, 80% des entrepreneurs ont encore un surplus réinvestissable d'au moins 50.000 F.CFA par an, ce chiffre atteignant pour 50% du total 157.000 F.CFA et plus, ce qui montre qu'il y a rupture entre la capacité et la propension à investir.

Les chiffres qu'on vient de citer confirment donc la position particulière du secteur non structuré dans l'économie togolaise où il s'est constitué un marché privilégié garantissant entre autres et jusqu'à un certain point son indépendance par rapport au capital commercial et industriel. L'analyse du fonctionnement présent de la plupart des entreprises du secteur non structuré "moderne" semble donc révéler un comportement actuel assez satisfaisant. Le fait toutefois qu'on ne puisse tirer de cette analyse aucune tendance pour le moyen et le long terme tend à prouver que le secteur non structuré n'a pas intégré une vision prospective du développement qui est celle du secteur moderne.

D'une manière générale, les résultats obtenus spécifient assez clairement que le problème du secteur non structuré repose, entre autres, sur les modes très empiriques de gestion de l'entreprise et de détermination des prix. L'analyse montre des modes de gestion technique et comptable de niveau peu élevé, et ce, quel que soit le capital technique des entreprises. Sur les 280 entrepreneurs, 15 seulement (5,4%) déclarent passer, en moyenne, et par semaine, 3,3 heures à une activité de comptabilité. D'ailleurs, 20,7% des entrepreneurs seulement ont un cahier de dépenses-recettes et 2,5% ont un système comptable plus développé; et si même 52,5% déclarent calculer leur prix de revient, 1,1% seulement peut en décomposer correctement les paramètres de calcul entre autres parce qu'à peine 2% de tous les artisans prennent en compte la charge d'amortissement.

Une amélioration des comportements économiques allant de pair avec l'accroissement du capital technique de l'entreprise peut être observée qui se marque particulièrement au niveau du groupe le mieux équipé. 60% des entrepreneurs du dernier décile de capital technique ont un cahier de dépenses-recettes et 18% des modes de comptabilité à un niveau supérieur au cahier des comptes. Il y a donc une certaine prise de conscience chez l'entrepreneur de la nécessité d'organiser l'entreprise au fur et à mesure que celle-ci augmente son capital. Mais cette constatation est replacée dans sa juste dimension si l'on ajoute que seuls 20% de ce

même groupe déclare consacrer 2,6 h/sem., à la moyenne des cas concernés, à la comptabilité alors qu'aucun d'entre eux n'est assisté par un employé. Il ne faut donc guère s'étonner que, même dans ce groupe, 8% seulement soient à même de définir avec précision les composantes du prix de revient et que 13% calculent un amortissement. On ajoute enfin que même dans le domaine de l'organisation des tâches, ces entrepreneurs ne se distinguent pas de leurs collègues, les moins "capitalisés" quant à leur comportement à cet égard.

La gestion technique paraît tout autant devoir être mise en cause; la productivité du travail du secteur non structuré "moderne", qui reste homogène entre les différentes tailles d'entreprises, est faible si on la compare à celle du secteur moderne. Suivant les catégories d'activités, la productivité du travail représente de 14 à 55% du chiffre que l'on peut calculer pour les grandes entreprises de Lomé relevant des mêmes catégories. En outre, au plus l'investissement en machines et en matériel devient important, au plus la productivité du capital diminue dans des proportions qui paraissent anormales, ce d'autant plus que la productivité du travail augmente à peine alors que l'intensité capitaliste de l'entreprise - le capital par travailleur - croît avec les immobilisations. De plus, le fait que la propension à l'investissement reste en dessous de la capacité d'auto-financement pourrait poser un problème, dans l'ensemble, à ces entreprises dans la longue période si on fait l'hypothèse que la compétition avec le secteur moderne ne peut que s'accroître, réduisant alors la marge de manoeuvre du secteur non structuré "moderne" sur un marché dont déjà 66% des entrepreneurs constatent l'instabilité autant que le volume insuffisant.

Si jusqu'à présent les entreprises tournent de manière satisfaisante - 13,6% des entrepreneurs seulement déclarent devoir vendre à perte - c'est entre autres grâce au fait que le secteur moderne est peu développé dans les domaines correspondants de production. Cette constatation entraîne en corrolaire qu'un espace de développement subsiste où la petite entreprise pourrait se faire sa place. Toutefois

¹ On observe de même un "rendement" de l'investissement mesuré par le ratio bénéfice annuel/capital technique qui décroît rapidement avec le niveau des immobilisations de l'entreprise pour en arriver à représenter à la moyenne de l'avant-dernier groupe de capital technique (disposant d'un matériel évalué à un montant de 200.000 à 500.000 F.CFA) une rémunération du capital de l'ordre de 2% et pour le dernier groupe (plus de 500.000 F.CFA) à peine supérieure à 0,5%. Il faut ajouter que le fait même que cette rémunération du capital soit inférieure à celle que les circuits financiers modernes pourrait apparemment fournir ne nous paraît guère inquiétant dans la mesure où le taux réel qui y serait effectivement obtenu n'est pas nécessairement plus élevé que ceux que nous venons de mentionner pour les entreprises.

l'enquête a démontré par ailleurs qu'il existe un goulet d'étranglement à ce développement des entreprises qui est significatif de la problématique de l'adaptation dans la longue période de l'ensemble du secteur non structuré à un marché en évolution. La raison en est apparente: les modes de gestion technique, financière et comptable sont déficients parce que la base d'instruction et de formation est insuffisante; 25% des entrepreneurs sont analphabètes, un autre 18,6% a fait au plus trois ans d'école primaire, à peine 5% sont passés par l'école secondaire, ce qui exclut pour la plupart des chefs d'entreprises la possibilité d'accéder à des modes de gestion supérieure à moins que des formations spécifiques et adaptées ne soient organisées. Cette situation est tout aussi préoccupante dans le long terme si l'on sait que 36,2% des apprentis actuellement en formation sont aussi analphabètes.

En guise de conclusion, le secteur non structuré de Lomé représente une structure d'accueil pour des milliers de jeunes chômeurs; il procure un emploi productif à un groupe important de travailleurs qui seraient considérés par le secteur moderne comme pourtant peu qualifiés; il assure un rôle de "courroie de transmission" tant sur le plan de l'activité économique que sur celui des qualifications et de l'utilisation d'une technologie appropriée; il participe à la redistribution des revenus. Il est essentiel que ces caractéristiques originales soient maintenues, mais maintien en l'occurrence ne peut signifier stagnation et il est nécessaire que des mesures soient prises pour encourager la dynamique de ce secteur et son virage progressif vers un secteur moderne national adapté, parce que ancré dans le tissu social, économique et culturel. Il s'agit là d'ailleurs d'un préalable dans un contexte de mise en place de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

II. Le programme d'action

Les paragraphes qui suivent **analysent** les grandes lignes d'un programme d'action qui vise à définir une politique de renforcement des potentiels économiques, d'emploi et de formation du secteur non structuré. On gardera à l'esprit que les propositions qui sont présentées ici ne concernent que le secteur non structuré "moderne" de Lomé. Il n'est pas certain qu'elles soient adéquates, ni même souhaitables pour les catégories d'activité non couvertes, telles que celles des tailleurs ou des différents types de commerce, ou plus particulièrement encore celles concernant le secteur artisanal traditionnel. Elles sont par contre vraisemblablement adaptables dans le plupart des cas à l'artisanat de production, de services ou de construction des centres urbains secondaires où il deviendra d'ailleurs de plus en plus essentiel de les appliquer sous une forme ou une autre avec le développement des projets d'aménagement des régions.

Un certain nombre de préalables sous-tendent les propositions. Ils représentent une réflexion fondée sur les résultats de l'enquête et les discussions intervenues avec le groupe-conseil qui a suivi les travaux du programme.

Ces préalables sont fondés sur la constatation que le secteur non structuré présente un tissu social et économique spécifique orienté vers l'individualisme et la "débrouillardise" des entrepreneurs. Cette constatation exclut donc toute intervention "lourde" et directe sur le secteur non structuré.

A. Les considérants

1. Le type d'approche proposé exclut tout recours à la solution souvent préconisée de l'injection de capitaux frais et d'appel à des facilités généralisées de crédit afin de permettre aux entreprises de se développer rapidement car (a) l'esprit même de libre entreprise va à l'encontre d'un interventionnisme de ce type dans un système économique non structuré où la capacité d'autofinancement est supérieure à la propension à l'investissement de l'entreprise et où 5% seulement des artisans ont essayé d'obtenir un prêt bancaire; (b) le secteur non structuré est une école à l'esprit d'entreprise et favorise l'émergence d'entrepreneurs à même d'accéder au secteur moderne national "adapté" mentionné dans la section précédente. Toute injection brutale de capitaux risquerait de porter atteinte à ce processus dans la mesure où elle favoriserait vraisemblablement un développement accéléré - exogène à un système qui a fait ses preuves - de quelques entreprises privilégiées; elle pénaliserait les autres petites entreprises qui verraient alors se réduire de manière importante leur part de marché et leur capacité d'autofinancement; elle mettrait ainsi en cause l'originalité de la contribution du secteur non structuré "moderne" au développement économique national; (c) en cas d'accélération du processus de "capitalisation" des entreprises, le danger de mauvaise gestion technique et comptable s'accroît alors que l'accès à l'entreprise pour le conseil technique ou pour le contrôle de l'utilisation des crédits ouverts est difficile; (d) quoi qu'il en soit, une telle intervention n'est guère justifiée dans la mesure où la croissance même du capital technique des entreprises, telle qu'estimée par un taux moyen annuel pondéré de 5,7%, est satisfaisante.

2. En ce qui concerne les contenus de formation, on constate que les qualifications supplémentaires à fournir aux apprentis, aux ouvriers et aux entrepreneurs ne relèvent pas d'une haute technicité ou spécialisation. Elles exigent

par contre un sens naturel de la transmission des connaissances et de leur adaptation au milieu; (a) pour les apprentis et les entrepreneurs qui n'ont pas acquis ou conservé les capacités minimales requises pour une intégration efficace au secteur non structuré, cette approche exclut une alphabétisation ou une transmission de qualifications de type "classique" suivant des schémas réglementés et institutionnalisés; (b) pour les entrepreneurs, on ne peut également que constater que toute intervention de spécialistes en "marketing" ou en "management" par exemple serait biaisée par le niveau même de la technicité en cause. Semblables interventions se réfèrent en effet à des entreprises ayant atteint un certain degré de spécialisation des différentes fonctions gestionnaires, ce qui est loin d'être le cas, comme l'enquête l'a démontré, pour les entreprises du secteur non structuré. L'empirisme des entrepreneurs ne permet pas, d'autre part, que s'opère rapidement une transformation vers cet état de spécialisation requis pour qu'une rétention satisfaisante des contenus de formation puisse intervenir. Semblable modification ne serait d'ailleurs pas souhaitable. Au même titre que toute croissance du capital technique "accélérée" par une intervention extérieure entraînerait sans doute des distorsions importantes dans le fonctionnement du secteur non structuré, on observe qu'une modification brutale des modes gestionnaires introduirait des distorsions mettant en cause la structure interne des entreprises et la polyvalence des fonctions de celles-ci, préalable de l'apport économique du secteur non structuré.

3. Traditionnellement, le support au développement de l'activité informelle s'est matérialisé par la mise en place de structures le plus souvent étatiques. Par leur nature même, ces institutions sont peu adaptées à la dynamique du secteur non structuré et ne rencontrent généralement que l'indifférence des petits entrepreneurs et même des apprentis.¹ En fait l'enquête a montré que plus de 35% des entrepreneurs préfèrent ne recevoir aucune aide plutôt que de voir l'Etat interférer dans leurs affaires. En outre, 67,9% souhaitent obtenir une aide sous forme personnelle plutôt qu'en bénéficiaire au travers d'une coopérative traditionnelle. Si l'on

¹L'expérience faite au Ghana par exemple par l'Institut national de Formation professionnelle (NVTI) a clairement montré les limites de toute tentative de renforcer les qualifications des apprentis travaillant dans le secteur non structuré. Bien que la population cible fût ces apprentis, l'institut n'a en général formé que des chômeurs car les patrons d'entreprise du secteur non structuré craignaient de perdre leurs apprentis au bénéfice du secteur moderne, ce d'autant plus que la formation était donnée sur des machines beaucoup trop sophistiquées par rapport à l'équipement du secteur non structuré.

combine les deux réponses, on arrive à la conclusion que 81,1% des entrepreneurs expriment une préférence nette pour la non-intervention de l'Etat dans toute assistance qui leur serait apportée. Cette attitude va de pair avec leur comportement présent: lorsqu'ils sont en difficulté, aucun ou presque n'utilise les structures d'assistance auxquelles ils pourraient faire appel; plus de la moitié d'entre eux s'adressent alors à des parents ou amis et le restant ne compte que sur ses propres ressources pour résoudre les problèmes en cause. On émet les mêmes réticences à l'égard des solutions de type coopératif. Sans compter que des expériences au niveau pré-coopératif en milieu rural au Togo ont montré les multiples difficultés que ce type d'organisation peut entraîner, moins d'un tiers des entrepreneurs enquêtés a marqué son intérêt pour une forme d'assistance de ce type. En fait, la seule "unanimité" observée - soit 90% des réponses - quant au mode d'aide acceptable par l'entreprise se réfère à la création d'une association d'entraide à mettre en place par les entrepreneurs eux-mêmes.

4. On remarque que ces types d'intervention sont liés à des modes d'organisation dont la logique est en grande partie étrangère aux bases mêmes du fonctionnement du secteur non structuré. L'enquête a bien montré par exemple que la majorité des entreprises fonctionnent avec un capital technique tout à fait insuffisant si on s'en réfère aux critères du secteur moderne en matière d'optimisation du facteur travail et de maximisation du profit. Semblable observation explique d'ailleurs le mythe de l'injection des capitaux permettant de sortir le secteur traditionnel de son état sous-productif chronique. Toutefois, l'analyse a aussi montré que le groupe des entreprises les plus privilégiées sur le plan du capital technique n'atteignait pas à une meilleure productivité que les autres pour des raisons de gestion insuffisante tant en termes techniques que financiers ou comptables.

5. De telles constatations entraînent normalement la mise en place d'un certain nombre de mécanismes correctifs dans un cadre d'économie de marché. Cette approche sous-tend notre propre analyse dans la mesure où on fait l'hypothèse que l'horizon économique du secteur non structuré risque de se confondre de plus en plus dans la longue période avec celui du secteur moderne, ceci étant d'autant plus vrai si revenus réels et pouvoir d'achat croissent. Toutefois, les solutions de type classique ne peuvent être efficaces parce qu'elles ne tiennent pas compte du système socio-économique dominant sur lequel on cherche à les appliquer. L'utilisation d'un capital technique important exige du personnel qualifié et des modes de gestion adéquats. L'enquête a montré que ni l'une

ni l'autre de ces conditions ne sont remplies parce que les comportements économiques observés - particulièrement pour le segment le plus "capitalisé" - ne peuvent guère s'expliquer par simple référence à des concepts classiques. On conçoit donc que le concept du facteur résiduel par lequel on a expliqué les différentiels de productivité non attribuables aux facteurs travail et capital, et résultant entre autres du progrès technique et des qualifications, risque peu de s'appliquer dans ce contexte - point qui pourtant a servi à justifier la proposition souvent faite d'accélérer le développement du secteur traditionnel en optimisant le facteur travail par l'accroissement de la densité capitaliste des entreprises.

6. Si on se place sur le plan de la contribution économique du secteur non structuré, on constate d'ailleurs que la productivité stable du travail - quel que soit le niveau de capitalisation de l'entreprise - est bénéfique en termes d'emplois puisque, pour la plupart des cas, c'est le facteur rare - le capital - qui est implicitement "optimisé" par l'adjonction de travailleurs, solution qui a été préconisée par un certain nombre d'économistes du développement. Sans préjuger de la valeur de cette solution pour la grande industrie, on constate que la valorisation de cette approche dans le secteur non structuré ne porte pas atteinte au "développement accéléré" du secteur moderne puisqu'elle ne fait pas appel à des capitaux supplémentaires. Elle contribue par contre à créer ce secteur national intermédiaire entre l'activité traditionnelle et le grand capital et adapté aux contingences économiques et sociales; secteur appelé à jouer un rôle tampon, tant sur le plan de l'emploi que sur le plan d'une certaine marge de manoeuvre économique, aux à-coups du développement accéléré. Sans vouloir être paradoxal, on peut d'ailleurs se demander jusqu'à quel point le secteur non structuré de la menuiserie à Lomé n'a pas accompli un virage de ce type dans la mesure où la productivité du travail, que ce soit avec des outils simples (soit un capital technique de moins de 200.000 F.CFA) ou avec un matériel moderne (soit 500.000 F.CFA et plus) atteint respectivement 51,8% et 60,4% de celle du secteur moderne.¹

¹Chiffres de valeur ajoutée de l'enquête industrielle 1973 à Lomé pour la catégorie du bois, fournis par la Direction des Statistiques du Ministère du Plan et extrapolés sur base d'un calcul maximaliste dont il est rendu compte dans Georges Nihan et al., op. cit.

7. Les constatations faites confirment l'ensemble de la littérature sur la contribution des technologies appropriées au développement économique. Toutefois, tant cette littérature que l'état de traitement actuel de l'enquête elle-même ne donnent pas de ligne d'action pour mettre en oeuvre des réalisations. Durant la phase de synthèse du programme, il sera tenté de cerner le problème relevant de l'optimisation du capital. Il n'est pas sûr toutefois que les entreprises du secteur non structuré en soient à un stade exemplaire à cet égard. Il est clair que la notion même de capital technique approprié relève d'une approche récente qui ne s'est guère concrétisée jusqu'à présent par la construction d'un équipement répondant à ces nouveaux critères technologiques. Le manque de ce type de matériel explique sans doute le fait que la fonction de production des entreprises enquêtées, et se trouvant à des niveaux différents de capital technique n'évolue pas de manière homogène. Il est évident par exemple que pour l'activité du bois toute modification qualitative de la production exige à présent un saut technologique - le passage du rabot au combiné de menuiserie - entraînant des perturbations dans la fonction de production et de commercialisation telles qu'elles peuvent mettre en cause la survie de l'entreprise sur un plan économique.¹ Les réalisations concrètes en ce domaine doivent donc se fonder, pour être réellement appropriées, sur l'environnement technique existant et dans toute la mesure du possible, sur la capacité locale de création, d'exécution et d'utilisation du matériel concerné. si l'on veut éviter que ne se produise cette chute brutale de la productivité du capital observée à Lomé aussi bien d'ailleurs que dans les autres pays où le programme de recherche intervient.

¹On a constaté qu'une solution du marché est à présent à Lomé d'utiliser les services d'un marchand de bois ou d'un autre petit entrepreneur détenteur d'un combiné. Toutefois, cette solution entraîne la perte de propriété de l'appareil de production et donc de l'avantage comparatif procuré par la flexibilité d'opération et d'adaptation aux besoins du marché; éléments importants de la polyvalence des petites entreprises qui est à son tour un autre avantage comparatif de l'artisan sur l'entreprise moderne.

On remarque en outre que la répétition possible à différents niveaux de cette perte de contrôle de l'appareil de production peut mener à la "prolétarianisation" de l'artisan. Une autre solution résiderait dans la constitution d'associations d'entraide qui, apparemment, ne débouche pas sur les effets négatifs constatés en cas de location d'équipement. Cependant, le niveau technologique même de ce type de matériel entraîne généralement des problèmes de gestion technique et comptable tels qu'une prise de possession de la responsabilité gestionnaire s'effectue en la personne de l'entrepreneur le mieux formé, créant ainsi une forme de dépendance bureaucratique pour les autres propriétaires qui perdent à nouveau leur avantage comparatif de production.

8. Par delà les raisons justifiant la recommandation de ne pas favoriser l'accélération du processus d'augmentation du capital technique - raisons qui sous-tendent d'ailleurs l'appel aux technologies appropriées - on remarque que l'enquête a montré une diminution en termes relatifs de la croissance du nombre de travailleurs avec la croissance du capital. Toute action corrective doit donc tenir compte de l'existence dans le secteur non structuré d'une substitution du capital au travail, ce qui limite d'autant la marge de manoeuvre. Toujours suivant les résultats de l'enquête et dans l'hypothèse d'un marché stable, la croissance du nombre de postes de travail restera positive mais faible, de l'ordre de 2,5% par an, avec une tendance à l'accélération de l'emploi qualifié puisque son taux de croissance est supérieur à celui des apprentis. Toutefois, ce dernier taux ne s'applique qu'à un groupe numériquement restreint et il ne faut donc pas attendre du secteur non structuré qu'il résolve le problème de l'emploi salarié dans le moyen terme. Ce n'est pas non plus la croissance observée du secteur en termes de création de nouvelles entreprises qui peut modifier la situation de manière importante: le taux d'accroissement annuel a été évalué à 5% environ par les travaux du recensement et de l'enquête. En fait, en supposant que les tendances observées se maintiennent, on arrive à projeter une croissance annuelle dans le secteur non structuré d'environ 270 postes d'apprentissage et de 160 emplois productifs pour la courte période.¹ Ces chiffres ne sont qu'indicatifs; ils spécifient un ordre de grandeur qui montre une contribution non négligeable au problème de l'emploi sans toutefois être suffisante pour le résoudre.

9. Seul un marché en expansion plus rapide permettrait d'accroître de façon substantielle la capacité de production et d'emploi du secteur non structuré moderne. Aucun indice interne au pays n'intervient qui pourrait justifier semblable hypothèse à moins qu'une amélioration qualitative du produit - c'est un des objectifs poursuivis par l'action proposée plus avant - n'entraîne une modification de la demande pour les biens et services du secteur non structuré "moderne". D'autres

¹Pour 1979, par exemple, le chiffre projeté sur base des résultats afférents de l'enquête est de 429, se décomposant en 122 postes d'apprentis et 46 d'ouvriers qualifiés en croissance naturelle interne aux entreprises plus 149 postes d'apprentis, 19 d'ouvriers qualifiés et 93 d'auto-emploi résultant de la création de nouvelles entreprises. On trouvera dans le document technique déjà cité les bases de calcul des taux de croissance mentionnés. On ajoutera que l'on a extrapolé pour les derniers chiffres cités la moyenne du nombre d'apprentis et d'ouvriers estimée sur base de la main-d'oeuvre employée par les entreprises de l'enquête au moment de leur création.

dispositions pourraient encore être prises pour élargir le marché. (a) Elles pourraient viser, par des mesures fiscales et douanières, à diminuer la pression de la concurrence des produits importés. Toutefois, il s'agit là d'un problème qui va bien au-delà du contexte du présent programme et qui relève de la politique économique du gouvernement en matière de développement. En tout état de cause, cette question devrait faire l'objet d'une étude approfondie qui deviendra d'autant plus nécessaire qu'avec la mise en place de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des problèmes de ce type seront posés. On note à cet égard que la création de cette communauté pourrait avoir des effets bénéfiques sur le marché du secteur non structuré puisque la vocation de fenêtre maritime du Togo pour les pays enclavés tels que le Mali, la Haute Volta et le Niger pourrait donner une importance économique accrue à la ville de Lomé. (b) Une autre action pourrait encore être organisée qui porterait directement sur la courbe de consommation des ménages et particulièrement des fonctionnaires représentant une clientèle importante et à pouvoir d'achat plus élevé que celui des autres acheteurs du secteur non structuré. Semblable action devrait toutefois être soutenue par une enquête budget-consommation afin de déterminer entre autres la composition et l'élasticité de la demande, devant permettre de déterminer les points d'intervention éventuelle sur le marché. On constate à cet égard qu'une enquête de ce type est en cours d'organisation à la direction de la Statistique du Ministère du Plan. Il serait donc hautement souhaitable que le questionnaire établisse une distinction quant à l'origine des biens et services provenant soit du secteur non structuré, soit du secteur moderne.

10. Le faisceau de considérants évoqués portant sur les éléments favorisant le maintien et la croissance de la contribution économique du secteur non structuré "moderne" et de son potentiel d'emploi conduit la problématique formation. Des interrelations étroites s'observent: le contrôle le plus large de l'instrument de production est une condition de la polyvalence de l'entreprise; il est aussi un avantage important dans le processus de transfert de qualifications diversifiées incluant une sensibilisation des apprentis aux problèmes gestionnaires. Au même titre, une intervention de formation au bénéfice des entrepreneurs eux-mêmes doit déboucher sur une amélioration des processus d'organisation et de gestion de l'entreprise tout en ne coupant pas l'artisan du processus de production; argument qui rejoint celui utilisé entre autres pour déconseiller toute augmentation accélérée du capital de l'entreprise parce qu'elle rendrait nécessaire une division des tâches allant à l'encontre de la dynamique même du secteur en cause. Une grande cohérence d'intervention sur les facteurs de production et sur leur gestion est donc requise. Elle se doit également de respecter le niveau des opérations et les caractéristiques diverses du secteur non structuré "moderne".

11. La nécessité de centrer l'intervention sur le caractère unitaire de l'entreprise exige que celle-ci soit organisée dans un cadre institutionnel qui s'harmonise avec celui dans lequel l'entreprise fonctionne elle-même. Elle doit utiliser les ressources propres aux activités du secteur tant sur le plan humain que matériel et technologique. Elle doit aussi jouer un rôle de polarisation et d'organisation des ressources extérieures. Toute mise en place d'une structure de soutien au secteur non structuré doit en fin de compte être guidée par la pensée qu'il ne peut s'agir que d'une action ponctuelle de stimulation d'un système qui dans son contexte a fait ses preuves mais qui, étant donné l'importance des problèmes en jeu, doit être particulièrement sollicité. C'est pourquoi on propose un schéma d'action en deux étapes limitées dans le temps et qui devrait déboucher, s'il s'avère rentable, sur une "prise de possession" naturelle du "système" par les petites entreprises.

B. Les propositions pour une action

1. Cadre de l'action

En accord avec le groupe-conseil créé à l'occasion de la mise en place des activités du programme pour le Togo, il est recommandé qu'une action d'assistance au secteur non structuré moderne soit entreprise. Etant donné toutefois la nature même des résultats de l'enquête et des divers considérants émis à la section précédente, il est aussi proposé que cette action soit conçue et menée d'une manière souple, intégrée aux ressources existantes et ancrée dans une structure productive fonctionnant déjà afin de "banaliser" l'intervention autant que possible. On estime également que l'opération devrait couvrir une période de 4 années comprenant deux phases d'activité. Durant la première phase, de 12 mois, une cellule de soutien réduite est mise en place dans un atelier du secteur non structuré. Elle est non fonctionnarisée et indépendante de toute structure gouvernementale afin de créer le climat de confiance requis pour ce type d'action. Au travers de contacts, de conseils, d'aide technique ou de gestion à quelques entreprises soigneusement choisies, la cellule s'implante et se fait reconnaître comme faisant partie du monde artisanal. A ce stade, des expériences de support mutuel entre entreprises de même type sont mises sur pied. Elles s'appuient déjà sur une participation active des artisans. A la fin de cette première période d'activité, il est procédé à une évaluation des

résultats¹ obtenus qui, si elle est positive, débouche sur la définition des tâches précises à entreprendre pour la deuxième phase. Ces tâches doivent s'organiser autour de deux axes principaux d'action: (a) par delà la continuation et le renforcement du soutien aux petites entreprises déjà mis en oeuvre, la cellule doit déterminer les points d'articulation requis pour que les artisans puissent progressivement recourir par eux-mêmes aux structures d'assistance fonctionnant le plus souvent au bénéfice du secteur moderne; (b) la cellule prend les mesures nécessaires pour transférer progressivement la responsabilité des opérations aux artisans et assurer ainsi son remplacement progressif par une organisation auto-gérée de petits entrepreneurs.

2. Objectifs généraux de l'action

Résultant des considérants évoqués à la section précédente, les objectifs à atteindre durant la durée de l'action sont:

- a) permettre aux entrepreneurs d'accéder à des formations simples de type gestionnaire ou technique;
- b) renforcer les connaissances de base relevant du calcul, de l'écriture ou de la lecture par la mise en place d'un système d'"alphabétisation fonctionnelle" informel au bénéfice des entrepreneurs aussi bien que des ouvriers et des apprentis qui n'ont pas une formation suffisante à cet égard;
- c) favoriser la fabrication d'outils et d'équipements relativement simples pouvant être construits au sein du secteur non structuré et destinés aussi bien à l'activité en zone urbaine qu'en zone rurale;
- d) stimuler le développement de nouveaux produits;

¹Ce processus d'évaluation doit intervenir à la fin de cette première période de 12 mois afin de vérifier si l'approche proposée et expérimentée par l'équipe mise en place a débouché sur l'expression d'un intérêt réel de la part des petits entrepreneurs qui justifie la poursuite et l'élargissement de l'action. Des entrepreneurs doivent être associés à cette évaluation de même que le Programme d'études du BIT sur le secteur non structuré. Il est essentiel que le diagnostic posé prenne en compte le degré d'adéquation de l'action aux besoins des petits entrepreneurs et la capacité de ceux-ci à poursuivre, à la fin du projet, cette action qui serait menée désormais sur ressources propres. On ajoute encore que si ce diagnostic est négatif, l'expérience doit être arrêtée; la décision finale en serait alors prise par les parties citées ci-dessus en consultation avec le Comité interministériel de l'Emploi se substituant au Groupe-conseil actuel.

- e) permettre aux apprentis d'élargir leur horizon de formation technique en leur offrant la possibilité de participer à des sessions de "perfectionnement technique" organisées le soir dans un atelier du secteur non structuré un peu mieux équipé qu'à l'ordinaire et où ils apprendraient, entre autres, des "trucs" de métiers;
- f) utiliser la presse, la radio et la télévision pour aider les petits entrepreneurs à améliorer leurs modes et moyens de production en leur transmettant des notions élémentaires tant sur un plan technique que comptable;
- g) introduire, par les mêmes moyens audio-visuels, les populations de la ville aussi bien que de la campagne aux problèmes du secteur non structuré et à ce qu'il représente sur un plan d'économie nationale afin, entre autres:
 - d'élargir éventuellement le marché ouvert au secteur non structuré;
 - d'accroître la crédibilité de ce secteur;
 - d'inciter les jeunes chômeurs instruits les plus entreprenants à se créer leur propre travail indépendant dans des métiers encore peu représentés, particulièrement en centres urbains secondaires;
 - de mettre l'accent, d'une manière générale, sur les contingences d'une société engagée dans le processus de modernisation technique.

3. Organisation de la cellule de soutien technique

a) La composition: De par la nature même de ses activités, la cellule doit constituer un noyau autour duquel s'articuleront progressivement les interventions des structures d'aide déjà existantes. Le rôle de "courroie de transmission" ainsi dévolu à cette unité exige que le personnel en soit maintenu à un niveau minimal. On propose ici qu'il soit fait appel pour la première phase à un spécialiste dans les problèmes de la micro-entreprise avec une grande polyvalence de connaissances et à un technicien national au maximum du niveau de l'enseignement professionnel secondaire qui ait, dans la mesure du possible, une certaine expérience. Pour la seconde phase, pourraient être ajoutés à ce groupe deux techniciens nationaux de même profil que le premier afin que la cellule puisse jouer un rôle de conseil technique pour les trois secteurs d'activité, soit la production, les services et la construction. On recommande enfin que cette cellule ne soit pas fonctionnarisée: son personnel aussi bien que ses moyens matériels ne peuvent en aucun cas dépendre d'une structure étatique ou para-étatique sous peine de créer un environnement de travail faussé à la base. De surcroît, semblable situation empêcherait toute reprise en main ultérieure de l'action par les petits entrepreneurs.

b) Le financement: La constatation faite au paragraphe précédent incite donc à proposer que cette cellule de soutien technique soit financée entièrement par des fonds d'assistance soit internationale soit privée pour la durée de ses activités, de manière à lui assurer un fonctionnement autonome qui garantisse ainsi aux petits entrepreneurs leur indépendance d'action. Ce financement devrait couvrir les salaires et les frais de fonctionnement de la structure pour les 4 ans d'activité et ce, sans qu'il soit fait appel à une contrepartie financière gouvernementale. En fait, la contribution attendue du gouvernement consiste en la mise à disposition, dans la mesure des disponibilités, des structures officielles existantes de formation, de préparation professionnelle et d'assistance technique pour des interventions renforçant l'action menée par la cellule (voir point 4.b de cette section).

c) La localisation: Pour des raisons d'adéquation à l'environnement "secteur non structuré", la localisation de cette cellule doit obligatoirement se trouver dans l'un des quartiers où une concentration importante des métiers du secteur non structuré "moderne" a été observée à l'occasion du recensement. On recommande que, afin d'assurer un bon "ancrage" dans le secteur concerné, le choix se porte sur une structure de production déjà existante, comme par exemple la Communauté artisanale du Togo (COMAT) qui, depuis plusieurs années déjà, poursuit une action intégrée de formation et de production - on trouvera en annexe de plus amples détails à cet égard. La décision finale doit toutefois en être laissée à la cellule de soutien technique qui devrait d'abord établir des contacts préliminaires avec différents types d'entreprises avant de procéder au choix définitif de l'atelier aussi bien d'ailleurs que de l'aire de couverture de l'action à entreprendre.

4. Les fonctions de la cellule

D'une manière générale, les fonctions de la cellule de soutien technique découlent des considérants émis à la section précédente ainsi que des objectifs définis au point 2 ci-dessus. Toutefois, le champ d'application des mesures que la cellule sera appelée à mettre en oeuvre diffère suivant que l'on considère la première ou la deuxième phase d'activité.

a) En première phase, la cellule devra avant tout établir la crédibilité de l'action menée et son effet démonstratif par ondes successives de sensibilisation des entrepreneurs. La cellule focalisera ses activités sur un petit nombre d'entreprises choisies sur base des résultats de l'enquête. Une réexploitation de ceux-ci sur l'ordinateur du BIT permettra en effet de déterminer quelles sont les entreprises enquêtées (i) qui correspondent à des profils de champs d'assistance précis portant à la fois, par exemple, sur la formation des

apprentis, la gestion, la productivité des entreprises et le capital disponible et (ii) qui auraient indiqué dans leur réponse au questionnaire leur intérêt pour recevoir cette aide. Outre le fait que cette approche permettrait de maintenir un processus de collaboration - précieux pour les deux parties - entre les travaux effectués par le programme secteur non structuré du BIT et ceux réalisés sur le terrain par la cellule de soutien, semblable démarche éviterait à cette cellule bien des déboires dans ses tentatives d'établir le contact avec le secteur non structuré "moderne". On insiste d'autre part sur le fait que la crédibilité de l'action à mener par la cellule repose largement sur les négociations avec les entrepreneurs destinées à déterminer les modes d'assistance à leur apporter aussi bien que les formes acceptables que pourraient prendre les interventions en faveur des apprentis. Il est absolument nécessaire à cet égard que dès le départ soit clairement spécifié le fait que le but n'est pas de favoriser un nombre restreint d'entreprises mais bien de vérifier la validité de l'approche et de créer une "structure", à moyen terme, d'auto-assistance de l'entreprise du secteur non structuré respectant son individualisme, sa polyvalence et sa dynamique interne.

b) En ce qui concerne la deuxième phase, la cellule de soutien devra, par delà la poursuite des activités déjà en cours: (i) se diversifier vers la création et la production de nouveaux produits, de matériel et d'équipement approprié, vers une sensibilisation de la population aux problèmes du secteur non structuré par la presse, la radio, la télévision et toujours en utilisant les mêmes moyens, vers une action d'information et de formation des jeunes étudiants, des jeunes chômeurs ou même encore des petits entrepreneurs. Un cours élémentaire de tenue des comptes fondé sur l'enseignement programmé peut, par exemple, être donné par la voie des ondes; (ii) organiser les interventions de ressources existantes auxquelles les petits entrepreneurs pourraient faire appel. Plusieurs centres spécialisés peuvent apporter aux artisans et à leurs apprentis soit une assistance de formation à la condition que ceux-ci soient disposés à participer d'une manière ou d'une autre aux frais encourus - ce qui ferait d'ailleurs la preuve de la motivation des artisans pour ce type d'aide - soit encore une assistance matérielle comme par exemple la fabrication de certaines pièces de rechange introuvables sur le marché. Parmi ces centres, on cite entre autres le Centre national de perfectionnement professionnel (CNPP), le Programme national d'alphabétisation, la Confédération des travailleurs togolais (CNTT), le Centre national de promotion des petites et moyennes entreprises (CNPPME), la Communauté artisanale du Togo (COMAT)

et l'Ecole professionnelle Saint-Joseph de Lomé. On trouvera en annexe une description des activités de ces centres et écoles qui tous ont été contactés afin de discuter du problème de l'organisation de cette action en faveur du secteur non structuré. Dans l'ensemble, les responsables de ces structures ont indiqué leur intérêt pour une action en faveur de ce secteur, mais ont également insisté sur leurs hésitations quant à la manière d'engager une telle opération; toute intervention non prise en charge sous une forme ou une autre par les artisans eux-mêmes ne pouvant guère que déboucher sur des difficultés peu propices à son efficacité, conclusion qui est également nôtre; (iii) assurer le transfert progressif des responsabilités aux artisans eux-mêmes, point déjà évoqué au paragraphe 1.b de cette section.

On remarquera que l'on ne fait ici que déterminer quelques axes principaux d'action pour cette seconde phase, le rôle de processus d'évaluation étant, par delà un diagnostic de situation, de définir les tâches précises à entreprendre en deuxième phase.

En résumé, des solutions flexibles sont proposées visant à renforcer les activités du secteur non structuré tout en n'entraînant pas d'investissements importants. Un point essentiel sur lequel on insiste à nouveau est qu'une telle action a été conçue à une échelle qui correspond aux caractéristiques mêmes du secteur non structuré qui n'a d'ailleurs pas attendu la mise en place d'une assistance organisée pour se construire et se développer. Il l'a fait, en outre, sur la base du capital humain et financier dont il disposait, ce qui explique aujourd'hui encore la permanence de ce système qu'on vise à stimuler pour en accroître la contribution tant sur le plan de l'emploi, de la formation que de l'économie.

* *

*

III. Esquisse d'un programme opérationnel

On ne peut ici élaborer un projet définitif dans la mesure où il appartient au gouvernement de la République Togolaise de décider d'abord si, dans le cadre des options qui lui sont présentées, une action de soutien au secteur non structuré moderne de Lomé est souhaitable. On se contente de résumer les grandes lignes de l'opération proposée tout en constatant que le groupe d'étude du secteur non structuré du BIT reste à disposition pour un conseil en cette matière.

1. Objectifs

Mise en place d'une cellule de soutien technique destinée à court terme à apporter une aide à la petite entreprise et à ses apprentis et à long terme à promouvoir une "structure" d'auto-assistance.

2. Information de base

a) Le secteur non structuré moderne de Lomé comprenant les activités du bois, du métal, des réparations mécaniques et électriques et de la construction assure la transmission de qualifications à environ 3.500 jeunes apprentis.

b) Il fournit en outre un emploi productif à plus de 2.000 travailleurs et petits entrepreneurs qui en dérivent un salaire comparable sinon supérieur à celui qu'ils recevraient, à qualifications égales, dans le secteur moderne.

c) Le coût de création d'un emploi y est de loin inférieur à celui qui prévaut dans le secteur moderne alors que la productivité des travailleurs dans la plupart des cas atteint le tiers ou le quart de celle du secteur moderne, indiquant par là le rôle important joué par le secteur non structuré moderne dans une économie caractérisée par la rareté des ressources.

d) Les jeunes chômeurs posent et poseront de plus en plus un problème d'insertion sur le marché du travail tant de par leur manque de qualifications que de par leur manque de places de travail disponibles dans le secteur moderne.

e) Les travaux de diagnostic du secteur non structuré à Lomé ont montré que la formation et l'emploi en ce secteur ne sont pas des pis-aller et que si même ce secteur ne peut offrir qu'une solution partielle au problème général de l'emploi, celle-ci ne peut être négligée puisqu'il offre actuellement près de 500 nouveaux postes d'apprentissage et de travail par an.

f) L'enquête a d'autre part fait apparaître que le fonctionnement au jour le jour des ateliers et que le manque de moyens de gestion font que, à moyen terme, ils risquent de ne pas pouvoir rester compétitifs avec les entreprises du secteur moderne si la qualité de leurs produits n'est pas améliorée et si les modes gestionnaires ne sont pas modifiés. La survie du secteur non structuré paraît donc mise en cause à plus ou moins brève échéance.

g) Ces constatations incitent donc à recommander la mise en oeuvre d'une action d'assistance à ce secteur, tout en maintenant cette dernière à un niveau raisonnable d'intervention afin de ne pas porter atteinte à la polyvalence économique et à la dynamique spécifique de ce secteur. C'est pour des raisons identiques qu'on prévoit, tout au moins au début, une participation active du groupe d'étude secteur non structuré du BIT à l'éventuelle action d'assistance. Ce groupe a en effet acquis une bonne expérience des problèmes relatifs à ce secteur à l'occasion de travaux de diagnostic qu'il a effectués dans plusieurs pays africains.

3. Plan du projet

3.1 Activités à entreprendre

3.1.1 Première phase: contact, conseil, assistance à la petite entreprise en matière de gestion technique, financière et comptable et de formation complémentaire des apprentis, à entreprendre par la "cellule de soutien technique" (18 mois) dont la mise en place assure le démarrage effectif du projet. En fin de phase, évaluation des résultats à faire par la cellule et les petits entrepreneurs en collaboration avec le groupe conseil du secteur non structuré du BIT et, éventuellement, en cas de diagnostic positif, étude de factibilité des actions à entreprendre ensuite.

3.1.2 Deuxième phase: continuation des activités, renforcement du soutien technique entre autres par le recours aux structures de formation professionnelle de l'Etat, et transfert progressif de la responsabilité des opérations aux petits entrepreneurs eux-mêmes (30 mois).

3.2 Apports requis

3.2.1 Première phase:

Personnel: - 1 spécialiste togolais ou étranger en micro-entreprise (18 m/h)
 - 1 technicien togolais de niveau secondaire professionnel (18 m/h)
 - 1 secrétaire togolais (18 m/h).

(On notera qu'on ne fait pas appel à la notion d'homologue. On estime en effet qu'il est important, vu le manque d'expérience dans ce domaine, que les membres de l'équipe puissent dès le départ collaborer, à part entière, à la conception et à l'orientation des activités d'assistance à mettre en oeuvre).

Matériel: - matériel d'impression
 - 1 véhicule bâché de type Peugeot 404
 - 1 voiture légère de type Renault 4

Equipement: - des instruments de mesure, de vérification des circuits électriques, par exemple, et autre petit équipement de précision spécialisé dont ne disposent pas les petits entrepreneurs.

Fournitures: - de bureau
 - minimum de stock de matières premières pour les démonstrations

Bâtiment: un atelier de type secteur non structuré à louer

3.2.2 Deuxième phase

Personnel: - 1 spécialiste togolais ou étranger en micro-entreprise (30 m/h)
 - 3 techniciens togolais de niveau secondaire professionnel (90 m/h)
 - 1 secrétaire togolais (30 m/h)
 - 1 chauffeur togolais (30 m/h)

Matériel: - la dotation existante

Equipement: - dotation existante plus un minimum d'équipement suivant les besoins définis par l'étude de factibilité.

Fournitures: - cf. poste afférent en 4.2.1.

Bâtiment: - idem.

3.3 Financement

3.3.1 Le personnel aussi bien que les moyens matériels à mettre en oeuvre ne peuvent dépendre d'une structure étatique ou para-étatique sous peine de fausser de manière grave la portée de l'action qui est proposée.

3.3.2 On recommande que le financement soit assuré dans son intégralité par des fonds d'assistance soit internationale, soit privée.

3.3.3. La contribution du gouvernement consistera à mettre à disposition, dans la mesure des disponibilités, les structures officielles existantes de formation - au sens le plus large du terme - et de préparation professionnelle pour des interventions ponctuelles renforçant l'action menée dans le secteur non structuré.

3.4. Estimation des coûts

A calculer lors de l'éventuelle mise au point du document final de projet. Le montant total en a toutefois été estimé globalement à \$480.000 se répartissant en \$180.000 pour la première phase et en \$300.000 pour la deuxième phase, et ce au cas où la réalisation du projet serait confiée au Bureau international du Travail. On insiste toutefois sur le fait que, si les moyens nécessaires doivent être prévus pour l'ensemble de l'opération afin qu'il n'y ait pas d'interruption des activités entre la première et la deuxième phase par manque de fonds, la détermination des actions à mener et des moyens à mettre en oeuvre pour cette deuxième phase devra être décidée par le groupe évaluateur, ce qui peut entraîner des réajustements ultérieurs au budget prévu pour la deuxième partie de l'opération.

ANNEXE

Politiques et potentiels de formation à Lomé: Quelques éléments pour une contribution à une action de développement du secteur non structuré

I. Le secteur non structuré et la politique d'enseignement¹

L'éducation nationale a utilisé, pendant la période du deuxième plan de développement économique et social, 38% du financement reçu par l'ensemble du secteur social - soit 44 milliards de F.CFA. Les crédits affectés à l'Education dans le budget de l'Etat ont été de 9,4 milliards de F.CFA en 1976-1977 (sur un budget total de 55 milliards, soit 17%) et de 12 milliards en 1977-1978 (sur un budget total de 60 milliards, soit 20%).

a) L'enseignement général

Ces sommes ont principalement été attribuées au développement de l'enseignement primaire dont les effectifs ont évolué de 206.000 en 1969-1970 à 330.000 en 1974-1975 et 420.000 en 1977-1978. Le nombre d'enseignants quant à lui est passé de 3.680 en 1969-1970 à 5.270 en 1974-1975 et 7.250 en 1977-1978. Le taux de scolarisation générale est ainsi monté de 41,3% à un peu plus de 56% en 1974-1975, et de 66% en 1977-1978. De grosses disparités subsistent cependant entre les régions, puisque Lomé comptait 98,9% de scolarisés, se différenciant ainsi des autres régions économiques et circonscriptions administratives. La scolarisation obligatoire complète est prévue pour 1985 par le 3ème plan de développement économique et social. Le rendement quantitatif endogène, c'est-à-dire la comparaison des effectifs inscrits en première année du cycle, à la promotion de cet effectif qui parvient à la fin du cycle est faible: 10,8% seulement des effectifs des élèves du CPI² en 1969-1970 sont parvenus au CM2 en 1974-1975. Le nombre des redoublants de tout le cycle a évolué entre 30 et 33% au cours de la période du 2ème plan, pour baisser cependant à 27,8% en 1977-1978. L'admission à l'examen du CEPE pendant la période 1970-1975 s'est maintenue à un taux légèrement supérieur à 50% (51,9% en juin 1977). Il faut de plus mentionner ici qu'en 1974, environ 370.000 personnes entre 12 et 30 ans ne savaient ni lire ni écrire. Les centres d'alphabétisation installés (au nombre de 350) avaient alphabétisé

¹ Les données de ce chapitre sont tirées des documents suivants: République Togolaise, Ministère du Plan, du Développement industriel et de la Réforme administrative, Direction générale du Plan et du Développement, Bilan du 2ème Plan de développement économique et social (1971-1975); 3ème Plan de développement économique et social (1976-1980) - y compris les annexes techniques au 3ème Plan-; et des Statistiques scolaires 1976-1977, 1977-1978, Ministère de l'Education nationale, Direction générale de la Planification, Lomé, Togo.

² La signification des sigles utilisés figure à la fin de ce document.

à cette même date environ 20.000 personnes. En ce qui concerne l'enseignement secondaire général, ses effectifs ont plus que doublé entre 1969-1970 et 1974-1975 pour passer de 16.700 à 44.300 et à 88.400 en 1977-1978. Pourtant, ainsi que le note le Bilan du deuxième Plan de développement économique et social, "l'enseignement secondaire est tout aussi inadapté que l'enseignement primaire. Aucun des diplômés n'a reçu une formation appropriée le rendant utile ni dans son milieu ni pour l'économie nationale alors que le marché du travail togolais souffre d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée".

b) L'enseignement technique et professionnel

L'enseignement technique compte un effectif de 6.620 élèves en 1977-1978 entre les deuxième et troisième degrés, contre 6.480 en 76-77 et 1.800 en 1965-1966. La plupart des élèves de l'enseignement technique se retrouvent dans les branches de la comptabilité, du secrétariat et de la gestion: 80% en 1976-1977, 78% en 1977-1978; la branche industrielle connaît cependant une augmentation de sa part de 15% à 21% (au détriment des arts ménagers). Si l'on considère maintenant plus particulièrement les élèves inscrits dans des classes de CAP dans les branches industrielles, et qui pourraient être comparés en termes de qualifications professionnelles et de niveau technique à certains entrepreneurs du secteur non structuré, l'on constate que 128 se sont présentés à la session de juin 1977 et que 68 ont été admis. Il semble donc, ainsi que l'indique le 3ème plan de développement économique, que l'"enseignement technique et la formation professionnelle, concentrés dans onze établissements et six centres de formation, demeurent trop théoriques et peu adaptés aux réalités pratiques". De plus, ainsi que le notait déjà un rapport de 1971,

l'enseignement technique donne une formation trop spécialisée. C'est pourquoi ses "produits" recherchent par dessus tout un emploi salarié. Cela traduit l'inadaptation aux emplois privés, critère du dynamisme d'une éducation et de la compétitivité d'une économie. L'enseignement technique dispense une formation trop scolaire: s'il forme des diplômés, ceux-ci ne devront qu'ensuite faire l'expérience de l'usine, du bureau, des champs: l'employeur et les diplômés, dans nos pays sous-développés, s'attachent à l'efficacité immédiate et les diplômes ne peuvent la garantir. Il s'ensuit que cette absence de garantie de l'efficacité, de la rentabilité immédiate, est aussi une cause de l'inadaptation de la formation technique à l'emploi."¹

¹ Enfants et jeunes dans l'espace togolais; Prospective de l'enfance et de la jeunesse dans le développement. Document pour la Conférence interministérielle "Enfance, jeunesse et plans de développement", Lomé, 1971, p. 95.

c) Politique d'enseignement et politique d'emploi

De telles données sont sans doute à la base de la conclusion du "Bilan du 2ème plan de développement économique et social" concernant l'enseignement général: celui-ci est "inadapté aux structures économiques et sociales du pays. Son but est moins de former un Togolais utile que de donner une instruction générale au Togolais. Il en découle que les efforts financiers consentis jusqu'ici par les différentes sources d'intervention s'avèrent inefficaces. Pour lui conférer un véritable rôle de formation, le système éducationnel a fort heureusement été réformé au cours du 2ème plan". L'on peut donc espérer que cette réforme permettra de résoudre, au moins en partie, les problèmes d'emploi évoqués par le 3ème plan. Le 3ème plan prévoit en effet que le système d'éducation mettra sur le marché de l'emploi environ 175.000 jeunes sans formation professionnelle (non compris les universitaires) et que environ 159.000 personnes se trouveront dans l'impossibilité de trouver un emploi dans le secteur moderne. Il conviendra donc, ainsi que le note le plan, "de les orienter vers le secteur rural et le secteur artisanal, afin qu'ils constituent l'élément modernisateur du secteur traditionnel".

Il ne faut pas oublier pourtant que le "retour à la terre" semble très improbable pour une grande part de ces jeunes puisque le pourcentage de ceux qui ont quitté le lieu où ils avaient passé leur dernière année de scolarité obligatoire (CM2) varie entre 40% et 65% au moins. "A partir de constatations de cet ordre, deux possibilités s'offrent: ou bien, en accroissant considérablement les dépenses, tendre vers la scolarisation totale. Ou bien, tirer une autre conclusion: constater que cette forme de formation n'est pas généralisable et en chercher une autre... L'évolution a été telle qu'en une décennie les chances se sont inversées, l'école signifiait une probabilité d'emploi dans la fonction publique, maintenant, c'est une probabilité de chômage... Le paradoxe, c'est que les besoins de formation sont immenses, que leur satisfaction constitue sans doute un objectif politique prioritaire, mais que l'école actuelle donne une autre formation".

Tout ceci ne veut pas dire cependant que les systèmes de formation de base, générale et professionnelle, ancrés dans la réalité économique dominante - qui est celle du milieu rural et du secteur non structuré urbain et rural - ne soient pas nécessaires et envisageables. Le fait par exemple que la classification professionnelle des ouvriers par catégorie se fonde à la fois sur des niveaux de scolarité générale et professionnelle, sur la pratique préalable, sur l'apprentissage "traditionnel", sur le niveau d'habileté, montre que la

simultanéité d'une pratique réelle et d'un bagage théorique correspond à la réalité économique du pays. Il faut accepter cependant que le système scolaire continuera pendant longtemps encore à fonctionner selon les tendances décrites plus haut. Même si des efforts pour modifier ces tendances sont actuellement entrepris, au travers en particulier de la réforme de l'enseignement, les problèmes intrinsèques au système scolaire, comme l'urgence des problèmes d'emploi, rendent nécessaire de mettre sur pied d'autres systèmes ou structures de formation, ou de reconnaître et d'encourager des modes de formation déjà existants - comme ceux que l'on rencontre dans le secteur non structuré.

II. Autres solutions pour une meilleure adéquation formation-emploi

C'est ce que suggère le 3ème Plan de développement économique et social: "A côté de l'enseignement officiel, il convient de ne pas négliger les autres formes d'éducation:

- l'éducation extra-scolaire: jeunesse pionnière agricole, maisons familiales d'apprentissage rural, vulgarisation agricole, programmes d'alphabétisation;
- la formation au sein des entreprises où le personnel ouvrier est souvent formé sur le tas;
- l'apprentissage traditionnel chez les artisans;
- l'enseignement oral de la famille et de la communauté qui constitue le seul système que connaît une part importante de la population rurale."

En ce qui concerne plus particulièrement la formation dans l'entreprise, le 3ème Plan ajoute: "La formation dans l'entreprise est souvent conçue d'une manière trop spécialisée, se fondant sur l'acquisition de recettes plutôt que sur une formation en profondeur. Elle tend à négliger la formation théorique, facteur essentiel pour acquérir ultérieurement les qualifications qu'exigent la vie de l'entreprise et le progrès technique. Les effets de cette sous-qualification de base peuvent se répercuter sur toute la structure professionnelle, car les ouvriers qualifiés et les contremaîtres proviennent forcément du gros de la main-d'oeuvre ainsi formée... Il convient en conséquence d'aider les entreprises à mettre au point des systèmes de formation satisfaisants, d'autant plus que dans l'ensemble elles se déclarent mécontentes de la qualité du personnel formé par les écoles techniques. Il faut aussi signaler que certains employeurs s'en prennent au mauvais rendement des travailleurs, au lieu d'accuser leur propre incapacité à les former".

Ainsi, tout en reconnaissant les problèmes posés par le fonctionnement et les résultats du système scolaire de formation générale et professionnelle, le 3ème Plan met également l'accent sur les difficultés d'un système de formation qui concerne aussi le secteur non structuré : la formation sur le tas. Il convient donc d'examiner maintenant les différentes tentatives de solutions qui ont été apportées à ces problèmes à l'extérieur du système scolaire, en insistant sur celles qui semblent correspondre le mieux aux exigences du secteur non structuré - urbain et rural.

a) Le Programme national d'Alphabétisation
(Ministère de la Santé publique, des Affaires sociales et de la Promotion féminine)

Entrepris au début de la période du 2ème Plan de développement économique et social (1971), le programme national d'alphabétisation prévoyait 1.000 centres d'alphabétisation pour l'instruction de 57.000 analphabètes. A la fin du quinquennat, 449 centres avaient été mis sur pied et avaient reçu 23.000 personnes.

Principalement actif en milieu rural, le Programme national fonctionne au niveau local à travers des alphabétiseurs volontaires non rémunérés choisis par la population; assistés par le Comité local d'alphabétisation, les alphabétiseurs sont chargés de gérer le centre villageois après avoir reçu une formation d'une durée de 20 à 30 jours. La décision d'ouverture d'un centre se fonde sur une étude de faisabilité et sur une étude de milieu: ces études permettent d'identifier les problèmes qui constituent des obstacles à la réalisation d'objectifs de développement et de déterminer les grands axes des contenus. C'est pourquoi "pour plus d'efficacité, l'alphabétisation fonctionnelle devrait être entièrement intégrée aux projets de développement. Mais aujourd'hui, l'on déplore une coexistence pacifique mais passive au lieu d'intégration réelle. Le 3ème Plan prévoit de construire 1250 centres d'alphabétisation en vue de toucher environ 70.000 adultes, un des objectifs étant de donner un complément de formation professionnelle, socio-économique et culturelle aux masses rurales et urbaines. Il semble que l'accent sera à nouveau mis sur le milieu rural: les conclusions de l'enquête menée à Lomé dans le secteur non structuré montrent cependant l'existence, dans les branches étudiées, de 36,2% d'apprentis analphabètes (c'est-à-dire sans scolarité) - soit environ 1200 jeunes, et ce rien que pour la capitale.

Déjà insérée dans une structure économique, cette population pourrait être plus motivée pour acquérir une formation de base lui permettant d'atteindre un niveau de qualification supérieure et devrait contribuer à insuffler un nouveau sens créateur dans le secteur non structuré.

b) Le Centre national de Perfectionnement professionnel
(Ministère du Travail)

Créé en 1964 par le BIT avec un financement du PNUD, le centre fonctionne de manière autonome depuis 1974. Il regroupe 4 sections principales: mécanique auto, mécanique générale, électricité bâtiment et industrielle, métaux en feuille et soudure. Les stages sont de deux types:

- des cours standards programmés et planifiés sur l'année et auxquels les entreprises envoient des participants (cours gratuits)
- des cours sur mesure à la demande des entreprises (cours payants).

Il y a quatre niveaux de stages donnant un niveau de CAP à la sortie. Chaque stage s'adresse à environ 12 participants. La durée d'un stage complet est en moyenne de 6 mois - donc possibilité de 2 stages par an dans chaque discipline, soit 96 stagiaires. Or la demande en stage a été de 648 pour 1978, en provenance principalement - comme lors des années précédentes - du secteur public, de l'armée et des grandes entreprises du secteur privé.

Le nombre des stagiaires pour la période janvier-octobre 1977 a été de 78, ce nombre devant être plus important en 1978. 11 instructeurs exercent dans le centre (3 pour les métaux, 3 pour la mécanique générale, 3 pour la mécanique auto, 2 pour l'électricité générale). Le taux de rotation de ces instructeurs semble être assez élevé, des salaires supérieurs leur étant offerts dans le secteur privé.

Un déficit budgétaire s'observe depuis plusieurs années malgré l'augmentation de la dotation gouvernementale (subvention de 20 millions de francs CFA en 1976, déficit de 8 millions). Ce déficit a été en partie compensé par des activités de production non insérées dans les activités de perfectionnement. Le centre assure d'autre part l'initiation pratique des élèves des lycées techniques pendant les vacances scolaires, et sert de centre d'examen de sélection d'ouvriers pour les entreprises. Il faut donc principalement noter que, de par sa nature même, et son mode de fonctionnement jusqu'à l'année 1977, le CNPP n'a pu s'adresser qu'aux travailleurs du secteur moderne, puisque des artisans ne peuvent prendre en charge eux-mêmes des stages.

de formation d'une si longue durée et que le CNPP exige que ses stagiaires soient couverts par l'assurance de leur entreprise, en cas d'accident pendant le stage. La solution prévue par la réforme de l'enseignement prévoyant que le complément à la subvention fournie par le gouvernement soit assuré par les syndicats d'employeurs, la chambre de commerce et la caisse de sécurité sociale ne peut d'autre part s'appliquer aux artisans.

Des tentatives ont cependant été faites en 1978 pour faire sortir les activités de formation du Centre et les mettre à disposition de nouvelles catégories d'entreprises, dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Ce type d'intervention a eu lieu dans plusieurs villes de province, non à Lomé, et a consisté à rassembler des petits entrepreneurs pour une journée après les avoir informés par différents moyens de la présence d'instructeurs dans leur ville. Ces opérations semblent avoir déclenché un mécanisme de demande d'appuis ponctuels destinés à résoudre des problèmes spécifiques à certaines branches d'activité. Une telle démarche pourrait s'insérer dans une politique d'assistance économique et de formation au secteur non structuré qui serait mise en place à Lomé.

c) La Confédération nationale des Travailleurs togolais

Consciente des problèmes de formation des petits entrepreneurs et artisans du secteur non structuré, la Confédération nationale des Travailleurs togolais a suscité la mise sur pied depuis quelques années d'activités de formation gérées par des sections syndicales de branche qui ont acquis une certaine expérience de l'animation syndicale, au sens le plus large du terme, incluant la transmission dans certains cas de connaissances utiles au métier et d'une alphabétisation fonctionnelle. Cette expérience peut être utile dans un cadre de soutien au secteur non structuré "moderne" et ce particulièrement si une extension de l'action intervenait dans les centres urbains secondaires où la CNTT dispose d'une infrastructure organisationnelle bien adaptée aux besoins locaux.

d) L'Ecole professionnelle Saint-Joseph

Fondée en 1912, l'Ecole professionnelle Saint-Joseph comprend aujourd'hui 4 sections: imprimerie, menuiserie, mécanique, sculpture, regroupant au total 182 élèves sur 4 années d'études. Le recrutement de ces élèves se fait sur concours, à différents niveaux selon les sections: BEPC pour l'imprimerie, 3ème ou 4ème pour la mécanique, 5ème ou 6ème pour la sculpture, 6ème ou CEPE pour la menuiserie.

Une fois admis, les élèves - dont le tiers fréquente la section imprimerie - suivent des cours de formation théorique pour 6 heures par semaine en 1ère année et 8 heures/semaine en seconde année - toutes sections confondues. Le reste du temps est consacré à des exercices pratiques sous la direction de maîtres eux-mêmes formés à l'Ecole (1 maître pour 4 élèves). Ces exercices pratiques visent à la production de biens commercialisables et à la satisfaction de commandes extérieures. Il semble que ce type de production permet d'assurer l'auto-financement de l'Ecole. Une fois formés, les élèves passent un examen organisé par l'Ecole donnant lieu à un diplôme de l'Ecole. De plus, ces élèves sont présentés, selon leur niveau, soit aux examens officiels de fin d'apprentissage soit à des examens de niveau supérieur. Les anciens élèves se retrouvent soit dans les entreprises du secteur moderne - dont un certain nombre font des demandes régulières auprès de l'Ecole, en particulier dans les domaines de l'imprimerie et de la mécanique - soit dans le secteur non structuré où ils fondent souvent des petites entreprises. Des demandes en provenance d'autres pays (Côte d'Ivoire) ne peuvent être satisfaites, faute de moyens suffisants. L'Ecole semble particulièrement souffrir de problèmes financiers se traduisant par un non-renouvellement des machines. Il existe donc, dans cette structure de formation, un souci de former des artisans et ouvriers qualifiés, dont les caractéristiques semblent répondre à différents besoins du marché - aussi bien du secteur moderne que du secteur non structuré.

e) Le Centre national de Promotion des petites et moyennes Entreprises (Ministère du Plan)

Créé en 1969, le CNPPME a pour objectif d'aider, d'étudier, de mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières en vue d'encourager les Togolais à investir et de promouvoir les entreprises togolaises, ou celles dans lesquelles les togolais participent au moins pour 50% du capital. Le CNPPME fournit les services suivants: étude et préparation de dossiers, formation des entrepreneurs et de leurs cadres, conseil juridique, préfinancement de certaines opérations aux entrepreneurs qui veulent s'établir au domaine industriel de Lomé, service d'ateliers de réparations et d'entretien. Depuis 1977, le Centre s'est lancé dans l'organisation de stages de formation consacrés aux relations des PME avec les banques, à l'initiation à la gestion, à la comptabilité et au contrôle financier. On doit donc noter que les activités du CNPPME concernent les entreprises du secteur moderne, et que dans cette mesure, il n'est guère préparé, pour le moment, à se pencher sur les problèmes du secteur non structuré.

Outre ces différents types de formation d'origine publique et privée, dont on peut estimer qu'une contribution serait possible dans le cadre d'une politique d'assistance au secteur non structuré de Lomé, il faut citer pour mémoire le Centre de Formation de Spécialistes des Engins routiers (CERFER), le Centre de Formation des Chemins de Fer, le Centre de Formation de la Compagnie togolaise des Mines du Bénin.

f) La Communauté artisanale du Togo (COMAT)

Fondée à Lomé en 1960, la Communauté artisanale du Togo mérite d'être signalée dans le contexte des activités de formation du secteur non structuré. Une telle initiative visait non seulement à résoudre certains problèmes économiques de ce secteur, mais aussi à contribuer à donner à l'apprentissage un statut et des aspects différents de ceux des autres entreprises. On comptait en 1964 onze maîtres artisans (forgerons, soudeurs, menuisiers, mécaniciens), trois stagiaires en formation en Europe et 52 apprentis (40 forgerons et mécaniciens, 8 soudeurs, 4 menuisiers). Des cours de formation professionnelle étaient organisés à leur intention à l'intérieur de l'entreprise, ainsi que des cours de formation de base pour les analphabètes. On comptait en 1965 quatre maîtres-artisans pour 26 apprentis (menuiserie, forge, soudure), tandis qu'un salarié non membre de l'association était chargé de la formation de 42¹ apprentis en mécanique et de certains travaux de réparation. Un certain nombre de problèmes de fonctionnement de l'association comme de gestion de l'entreprise ont cependant entraîné la réduction du nombre des travailleurs de la COMAT comme celle des activités de formation. La COMAT comprend aujourd'hui 5 sections: topographie (10 apprentis), forge ajustage, mécanique (8 apprentis), menuiserie, soudure (8 apprentis), sous la responsabilité directe de 2 personnes. Les apprentis ne paient que 5.000 F.CFA lors de leur engagement et ont un contrat conforme aux normes du Ministère du Travail. Une telle organisation, compte tenu de son expérience, mériterait d'être relancée dans la mesure où elle a tenté de résoudre un certain nombre des problèmes du secteur non structuré que l'enquête a révélés.

III. Projets visant à une meilleure adéquation formation-emploi

Après avoir évoqué un certain nombre de programmes et de structures de formation extra-scolaires cherchant à améliorer les relations formation-emploi et formation-travail, mention

¹Voir J.K. Hadzi, L'artisanat dans le développement togolais, Ecole pratique des Hautes Etudes (Paris, 1967), p. 155.

doit être faite de deux projets visant les mêmes objectifs. Il s'agit d'abord du projet de développement de l'enseignement technique de niveau secondaire et supérieur: en effet, afin de satisfaire la demande en main-d'oeuvre qualifiée et aussi de contrebalancer le trop grand nombre de collèges d'enseignement général, le 3ème Plan prévoit la construction de cinq collèges d'enseignement technique à raison d'un collège par région économique, et place au premier rang des priorités l'extension des établissements d'enseignement technique et professionnel existants. Dans la mesure pourtant où c'est le marché de l'emploi du secteur moderne au niveau national qui est visé - la plupart des emplois de ce secteur se situent dans la région maritime, les niveaux de sortie seront ceux de techniciens et non d'ouvriers qualifiés, les aspirations sociales et professionnelles pousseront les élèves vers un marché du travail dont on ne peut garantir le développement - il semble qu'un tel projet ne donnera pas aux sortants des CET prévus la flexibilité socio-professionnelle qui pourrait leur permettre de se tourner vers le secteur non structuré en cas de nécessité - secteur ayant d'autre part besoin, ainsi que l'enquête l'a montré, d'un certain nombre de qualifications pratiques de niveau moyen.

Dans le cadre des mêmes projets d'assistance à l'application de la réforme de l'enseignement, sont envisagées différentes actions en milieu rural visant, entre autres, à encourager le développement de l'artisanat. A cet effet serait mis sur pied à Lama Kara un centre pilote d'animation de l'artisanat rural qui intégrerait les activités d'un centre de formation d'artisans ruraux et d'un groupement coopératif d'artisans, dits réseaux d'artisans ruraux, ayant en propre un atelier central d'appui aux artisans ruraux autofinancés. Les domaines de formation couverts par un tel centre seraient la menuiserie-charpente, la mécanique, forge-soudure, entretien mécanique et la maçonnerie. On constate donc une similitude de champs d'intervention d'un tel projet avec les domaines d'activité du secteur non structuré tels qu'analysés par le programme à Lomé. Compte tenu des problèmes de marché considérés comme cruciaux par une portion importante des artisans de Lomé, on ne peut que souhaiter que de meilleurs liens s'établissent au moment de la formulation de projets touchant les mondes rural et urbain.

IV. Le secteur non structuré et l'accès au secteur moderne.

Bien que le programme ne se soit pas fixé, parmi ses objectifs, une connaissance des processus d'acquisition des qualifications dans le secteur moderne, les résultats de l'enquête ont montré l'importance que pouvait prendre le passage dans le secteur non structuré pour l'accès au secteur moderne.

Afin de mieux cerner le problème, on a utilisé l'approche empirique et quelques entretiens ont eu lieu avec des responsables du personnel dans des garages et une menuiserie du secteur moderne de Lomé.

Ces entretiens ont confirmé les résultats de l'enquête du secteur non structuré, à savoir qu'un tiers environ des apprentis formés dans le secteur non structuré trouvent un emploi dans le secteur moderne. Il semble en effet que les entreprises du secteur moderne attachent une certaine importance au passage préalable des jeunes travailleurs dans le secteur non structuré "utilisé" alors comme système de "présélection". Un facteur complémentaire d'appréciation de cette préparation professionnelle non conventionnelle semble résider dans la formation de base ainsi acquise, ce point n'étant toutefois pas toujours suffisant pour prétendre à un poste d'apprenti du secteur moderne.¹ En ce qui concerne les ouvriers, le passage dans le secteur non structuré semble également être un facteur positif de sélection; aucune information précise n'a pu toutefois être obtenue concernant le niveau de formation théorique préalable, formelle ou empirique, estimé nécessaire.

¹Le problème de la promotion interne de ces apprentis mériterait d'ailleurs d'être analysé en profondeur, dans la mesure où certaines entreprises constatent un taux de rotation des apprentis élevé (1 an - 2 ans de présence alors que la durée de formation requise, telle qu'estimée par l'entreprise, peut atteindre 4 ans): certains de ces apprentis s'estiment en effet suffisamment qualifiés après deux ans d'apprentissage pour tenter d'ouvrir une petite entreprise dans le secteur non structuré, tandis que d'autres se présentent comme ouvriers dans d'autres entreprises du secteur moderne.

Explication des sigles utilisés dans
l'annexe

CP1/2	Cours primaire 1ère/2ème année
CE1/2	Cours élémentaire 1ère/2ème année
CM1/2	Cours moyen 1ère/2ème année
CEPE	Certificat d'études primaires élémentaires, après le CM2
BEPC	Brevet d'enseignement du premier cycle, soit après 4 années post-primaires
CET	Collège d'enseignement technique
CAP	Certificat d'aptitudes professionnelles, après l'école professionnelle ou apprentissage dans certains cas.